



Corrigé – Kim a-t-elle payé trop cher?



Consigne :

Analyse le cas de Kim au moyen de la grille ci-dessous. Évalue chacun des éléments en fonction des extraits des articles de la Loi sur la protection du consommateur qui te sont présentés et de l’affiche de la Politique d’exactitude des prix. Explique ce qu’un consommateur averti pourrait faire en pareille situation.

Élément du cas	Correct ou Incorrect?	Justifie ta réponse.	Qu’est-ce qu’un consommateur averti devrait faire en pareilles circonstances?
Le commerçant a choisi de ne pas étiqueter ses produits pour l’ensemble de son magasin. Il doit par ailleurs appliquer la Politique d’exactitude des prix. Ainsi, Kim ne trouve pas d’étiquette indiquant le prix sur chacun des produits. Elle peut toutefois connaître le prix des produits en regardant l’étiquette apposée sur la tablette.	C	<ul style="list-style-type: none"> — Lorsque le bien est offert en vente sur une tablette, une étiquette divulguant certains renseignements, dont le prix, doit être apposée vis-à-vis du bien. 	<ul style="list-style-type: none"> — Vérifier le prix des produits facturés à la caisse lors de la transaction. — Vérifier sa facture avant de sortir du magasin. — Poser des questions au commerçant en cas d’erreur. — En cas d’erreur, demander au commerçant d’appliquer la Politique d’exactitude des prix.
Le prix enregistré à la caisse pour le savon est de 3,95 \$ au lieu de 2,95 \$. Le commerçant corrige le prix et rembourse à Kim le montant payé en trop.	I	<ul style="list-style-type: none"> — Les articles d’une valeur de 10 \$ ou moins doivent être remis gratuitement au consommateur. 	<ul style="list-style-type: none"> — Visiter le site Web de l’Office de la protection du consommateur.
Le prix enregistré à la caisse pour la crème pour le corps est de 13,95 \$, soit 1 \$ de plus que le prix indiqué sur la tablette. Le commerçant corrige le prix et rembourse à Kim le montant payé en trop.	I	<ul style="list-style-type: none"> — Le commerçant doit corriger le prix et accorder un rabais de 10 \$ au consommateur. Dans le cas de la crème pour le corps, le commerçant doit corriger le prix à 12,95 \$ et accorder un rabais de 10 \$. Le produit coûtera donc 2,95 \$. 	
Le commerçant que Kim a rencontré est obligé d’appliquer la Politique d’exactitude des prix.	I	<ul style="list-style-type: none"> — Ce ne sont pas tous les commerçants qui doivent appliquer la Politique d’exactitude des prix. Seul le commerçant qui choisit de ne pas étiqueter l’ensemble des produits offerts en vente dans son commerce doit l’adopter et l’afficher. Dans ce cas, il doit utiliser la technologie du lecteur optique qui permet de lire le code universel des produits (la plupart des magasins à grande surface utilisent ce type de lecteur). 	